

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 9 février 2021.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M <sup>me</sup>	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup>	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-034**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

7.7      Projet de relocalisation – Centre d'archives Domaine-du-Roy;  
10.1     Élection du préfet élu au suffrage universel.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-035**

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour  
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 19 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-036**

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	959,13 \$
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)	172,46
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	963,49
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	603,64
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	314,74
Cogéco Média	580,62
Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)	3 645,86
Druide informatique	183,96
Formules municipales inc.	229,38
Pro Gestion	2 189,70
Trium Médias inc.	1 379,70
M <sup>e</sup> Frédéric Larouche, notaire	2 178,71
Leclerc, Francis	878,77
Mégaburo inc.	531,53
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	17 021,02
Tremblay, Carl	1 354,25
Ville de Roberval	563,70
Vision Informatik inc.	2 913,48
<b>Total fonds MRC</b>	<b><u>36 664,14 \$</u></b>
MRC du Domaine-du-Roy	6 104,38 \$
<b>Total fonds villégiature</b>	<b><u>6 104,38 \$</u></b>
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	616,85 \$
<b>Total fonds TPI</b>	<b><u>616,85 \$</u></b>
<b>Total des fonds</b>	<b><u>43 385,37 \$</u></b>

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-037**

Sujet : Planification opérationnelle 2021-2022 – Terres publiques intramunicipales

Attendu qu'en vertu de la Convention de gestion territoriale signée avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, la MRC du Domaine-du-Roy doit confectionner et soumettre un plan d'aménagement forestier intégré opérationnel dans les six mois suivant la réception des résultats du calcul de possibilité forestière;

Attendu que le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) pour les terres publiques intramunicipales est préalable à l'élaboration du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel et en induira le contenu;

Attendu que le PAFIT a été adopté par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy et a été soumis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Attendu la planification opérationnelle 2021-2022 des terres publiques intramunicipales élaborée et présentée au conseil de la MRC;

Attendu les exigences prévues par le MFFP au *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la planification opérationnelle des terres publiques intramunicipales pour l'année 2021-2022 et d'en autoriser la transmission au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour avis.

Qu'une période de consultation de vingt-cinq jours s'échelonnant du 10 février au 6 mars 2021 soit prévue.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-038**

Sujet : Mise en place d'une régie intermunicipale dans le domaine ferroviaire

Attendu que Développement Économique 02, à la suite du Sommet économique régional et du rapport du Groupe de travail Transport, a mis en place le Comité de maximisation des retombées économiques régionales, volet transport (CMAX transport) afin d'optimiser le réseau régional de transport en tant qu'actif stratégique pour maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que les activités reliées au Plan Nord et à la Stratégie maritime suivant une stratégie régionale de développement du réseau de transport, dont le transport ferroviaire;

Attendu que CMAX transport a réalisé divers scénarios afin d'optimiser le réseau ferroviaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que la mise en commun des efforts des parties à l'entente pour procéder à la mise en place du projet d'infrastructure et d'optimisation ferroviaires sur l'ensemble des territoires de la région devient nécessaire, et ce, dans l'atteinte des objectifs de développement économique, de sécurité, de transport, de mobilité durable et d'environnement, en vue plus particulièrement de répondre aux besoins industriels;

Attendu que le projet des parties en est arrivé à la phase « d'avant-projet, conception, et doit poursuivre en ingénierie préliminaire » et qu'il est maintenant nécessaire qu'une autorité régionale municipale prenne en charge la gestion du projet et en devienne le maître d'œuvre;

Attendu que les municipalités concernées ont été consultées dans le cadre de la conception préliminaire des tracés et qu'elles sont en accord avec la proposition d'aménagement ferroviaire tel que proposé, et qu'une résolution en ce sens sera transmise à cet égard par les municipalités de Roberval, Saint-Prime, Saint-Félicien et Chambord;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

## ARTICLE 1

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est en accord avec la mise en place d'une régie intermunicipale afin de réaliser les travaux d'optimisation du transport ferroviaire suivant une entente à être produite à laquelle elle pourra adhérer.

## ARTICLE 2

Le conseil mandate deux représentants pour négocier ladite entente afin de présenter le projet pour approbation au conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, soit M. Luc Chiasson, maire de Chambord, et M. Sabin Côté, maire de Roberval.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

### **RÉSOLUTION N° 2021-039**

Sujet : Contribution financière 2021 – Corporation de la filière bois

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 50 000 \$ au CLD Domaine-du-Roy pour soutenir le développement de la filière bois du territoire.

Que cette somme soit financée à même le fonds du territoire non organisé.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

### **RÉSOLUTION N° 2021-040**

Sujet : Fonds régions et ruralité – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité :

#### **Programme de soutien au développement local**

- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1. Municipalité de Sainte-Hedwidge : Corvée collective   | 5 000 \$               |
| 2. Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean en partenariat avec la Ville de Roberval et les municipalités de Lac-Bouchette et de Chambord : « Aménagement de jardins pluviaux (pilote) » | 4 800 \$               |
|  | <u><b>9 800 \$</b></u> |

#### **Programme de soutien au développement territorial**

- |  |                        |
|--|------------------------|
| 3. MRC du Domaine-du-Roy et Table des partenaires en santé et qualité de vie : « Infolettre territoriale » | 7 823 \$               |
|  | <u><b>7 823 \$</b></u> |

M. Luc Chiasson s'est retiré des discussions pour ce point de l'ordre du jour.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-041**

Sujet : Sentiers multifonctionnels – Octroi d'un mandat marketing et communication

Attendu l'appel d'offres des membres de la Table ad hoc des sentiers multifonctionnels pour la réalisation d'un plan de communication, la création d'une image de marque, l'élaboration d'un plan de signalisation et le design graphique de trois cartes de sentiers;

Attendu qu'à l'issue du processus de sélection des trois offres de services reçues, la proposition de l'Agence Polka inc., d'une somme de 23 800 \$, a été retenue;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de l'Agence Polka inc., et ce, d'une somme de 23 800 \$, plus les taxes afin de remplir le mandat marketing et communication de la Table ad hoc des sentiers multifonctionnels.

Que le conseil autorise M. Mario Gagnon, directeur général, à signer l'offre de services.

Que le conseil autorise les décaissements selon la ventilation budgétaire demandée par l'Agence Polka inc. pour chaque livrable.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-042**

Sujet : Mutualisation du transport et distribution au Lac-Saint-Jean – Octroi d'un mandat

Attendu le projet pilote de mutualisation du transport et distribution au Lac-Saint-Jean;

Attendu que les membres du comité chargé de la mise en œuvre du projet pilote souhaitent être accompagnés dans leur démarche par un consultant externe afin d'en soutenir la croissance et l'évolution, de mieux définir le service et de réfléchir à un modèle de gouvernance adapté pour assurer la pérennité du projet;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres pour sélectionner un consultant externe, le comité a obtenu deux offres de services et a retenu celle du Groupe Agéco inc., d'une somme de 19 603 \$, avant les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au Groupe Agéco inc., le mandat d'accompagnement du comité chargé de la mise en œuvre du projet pilote de mutualisation du transport et distribution au Lac-Saint-Jean, et ce, pour une somme de 19 603 \$, avant les taxes applicables.

Que le conseil autorise M<sup>me</sup> Annie Fortin à signer, au nom de la MRC du Domaine-du-Roy et des autres partenaires, l'entente à intervenir avec le Groupe Agéco inc.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2021-043**

Sujet : Nomination au comité de gestion – Entente de partenariat régional en tourisme

Attendu l'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022 à laquelle la MRC du Domaine-du-Roy a adhéré;

Attendu qu'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre de la formation du comité de gestion de l'Entente de partenariat régional en tourisme;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Alexandre Danieli à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy au comité de gestion de l'Entente de partenariat régional en tourisme.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-044**

Sujet : Projet de relocalisation – Centre d'archives Domaine-du-Roy

Attendu que depuis maintenant plusieurs années, le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy est confronté au fait que le Centre d'archives Domaine-du-Roy vit une importante problématique concernant les espaces d'entreposage disponibles;

Attendu que ces dernières années, plusieurs projets de relocalisation du Centre d'archives Domaine-du-Roy ont été analysés et évalués, mais que ceux-ci n'ont pu être mis en œuvre en raison des coûts importants qu'ils impliquaient en immobilisations;

Attendu qu'en raison de la problématique d'entreposage, le Centre d'archives de la MRC du Domaine-du-Roy n'est plus en mesure d'accueillir les archives publiques provenant des différentes municipalités en vertu des ententes de dépôt intervenues avec chacune des municipalités locales selon l'article 16 de la Loi sur les archives;

Attendu que le conseil de la MRC a toujours prôné l'utilisation de bâtiments déjà existants afin de résoudre la problématique d'espace du Centre d'archives Domaine-du-Roy;

Attendu le projet de relocalisation du Centre d'archives Domaine-du-Roy dans l'édifice du Centre culturel de Roberval et appartenant à la Ville de Roberval;

Attendu que selon l'étude d'avant-projet réalisée par la firme Ardoises architecture, la relocalisation du Centre d'archives dans l'édifice du Centre culturel est estimée à 1 536 862 M\$ incluant le coût des taxes nettes;

Attendu qu'en 2016 le conseil de la MRC a adopté la résolution n° 2016-172 afin de confirmer qu'elle était disposée à verser une somme supplémentaire d'environ 25 000 \$ annuellement au Centre d'archives Domaine-du-Roy pour son budget de fonctionnement à la suite d'un projet de relocalisation;

Attendu que le projet de relocalisation dans l'édifice du Centre culturel impliquera une contribution supplémentaire annuelle pour la MRC estimée à 30 900 \$;

Attendu que selon une analyse effectuée conjointement par le Centre d'archives et la Société d'histoire de Roberval, le pourcentage d'utilisation respectif du bâtiment est de 68,41 % et 31,59 %;

Attendu que la Ville de Roberval est disposée à assumer les coûts du projet de relocalisation associés au pourcentage d'occupation du bâtiment inhérent à la Société d'histoire de Roberval;

Attendu que la Ville de Roberval procèdera à la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles, puisque le bâtiment lui appartient;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy confirme son accord au projet de relocalisation du Centre d'archives Domaine-du-Roy dans l'édifice

du Centre culturel de Roberval, et ce, selon les paramètres suivants pour une période de vingt ans :

- La MRC s'engage à rembourser à la Ville de Roberval un montant équivalent à 68,41 % de la dette annuelle relative au projet de relocalisation du Centre d'archives dans l'édifice du Centre culturel de Roberval;
- La MRC s'engage à payer annuellement à la Ville de Roberval, une somme correspondant à 68,41 % des frais d'exploitation du bâtiment facturés à 35 \$/mètre carré pour une superficie de 560 mètres carrés;
- La MRC s'engage à verser à la Ville de Roberval des frais annuels de gestion équivalents à 5 % du service de la dette associé à l'occupation du bâtiment par le Centre d'archives.

Que la MRC et la Ville de Roberval devront conclure un protocole d'entente afin de préciser leurs engagements respectifs.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-045**

Sujet : Autorisation de signature – Protocole d'entente du projet Écocaisse

Attendu l'appel de projets de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy dans le cadre du programme Fonds d'aide au développement du milieu;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a soumis une demande d'aide financière d'une somme de 10 000 \$ pour réaliser le projet « Écocaisse Domaine-du-Roy »;

Attendu que le conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy a accepté de participer financièrement au projet « Écocaisse Domaine-du-Roy »;

Attendu le protocole d'entente à intervenir entre la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy et la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre de l'aide financière provenant du programme Fonds d'aide au développement du milieu pour la réalisation du projet « Écocaisse Domaine-du-Roy »;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, M. Mario Gagnon, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy et la MRC du Domaine-du-Roy afin d'encadrer l'aide financière d'une somme de 10 000 \$ accordée par la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy dans le cadre du programme Fonds d'aide au développement du milieu, pour la réalisation du projet « Écocaisse Domaine-du-Roy ».

Que la participation financière de 5 000 \$ de la MRC du Domaine-du-Roy soit assumée par le Fonds régions et ruralité, volet discrétionnaire du conseil.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-046**

Sujet : Élection du préfet élu au suffrage universel

Attendu qu'en vertu de l'article 210.29.1 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, une MRC peut, par règlement, décréter que son préfet soit élu au suffrage universel;

Attendu que les membres du conseil de la MRC souhaitent procéder à l'adoption d'un règlement à cet effet, lors de la séance publique de la MRC du Domaine-du-Roy qui se tiendra le 13 avril 2021;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier que la MRC du Domaine-du-Roy procèdera, lors de la séance publique du 13 avril 2021, à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 210.29.1 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale pour décréter que le préfet de la MRC sera élu au suffrage universel lors de l'élection générale de novembre 2021.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-047**

Sujet : Autorisation de paiement – Entente de réalisation de travaux/Lac Deconnick

Attendu l'entente intervenue, le 12 novembre 2019, entre la MRC du Domaine-du-Roy, Charles Morissette inc. et Larocque Cournoyer ingénieurs pour la réalisation de travaux correctifs sur un ponceau à la décharge du lac Deconnick, dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan;

Attendu que les travaux correctifs réalisés par Charles Morissette inc. sont exécutés;

Attendu que Larocque et Cournoyer ingénieurs a déposé le rapport de réalisation des travaux attestant leur conformité;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M<sup>me</sup> Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement d'une somme de 10 000 \$ à Charles Morissette inc. pour la réalisation des travaux correctifs sur un ponceau à la décharge du lac Deconnick.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent du surplus de la villégiature.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2021-048**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Gaston Langevin, la séance est levée.

---

Yanick Baillargeon  
Préfet

---

Mario Gagnon  
Directeur général